



à qui incombe le coût des travaux

Par **micgrare**, le **31/08/2016** à **16:24**

Bonjour,

J'ai créé une entreprise individuelle en achats et ventes de biens immobiliers, les travaux étaient réalisés par des sociétés extérieures.

La dernière opération, avant mon départ à la retraite il y a 2 ans, j'ai acheté un terrain destiné à être divisé et revendu, mais au préalable il a fallu détruire un garage qui était accolé à une maison d'un particulier afin de créer un accès à ces terrains.

La société qui a réalisé les travaux de démolition (que je n'arrive plus à joindre en raison d'une cessation d'activité) a endommagé le mur mitoyen avec cette maison.

Le propriétaire de la maison me demande de participer aux frais de remise en état de ce mur. Pouvez vous me conseiller ?

Merci pour votre réponse.

Par **chaber**, le **31/08/2016** à **17:56**

bonjour

[citation]Le propriétaire de la maison me demande de participer aux frais de remise en état de ce mur[/citation]normal de réclamer au voisin donneur d'ordre, à charge pour ce dernier de se retourner contre le responsable

quelques exemples sur le lien ci-dessous

<https://www.voslitiges.com/travaux-construction/ouvriers-ont-degrade-bien-ne-mappartenant-pas>

Par **amajuris**, le **31/08/2016** à **18:06**

bonjour,
les dommages sur le mur du voisin avait-il été constaté lors des travaux, il y a 2 ans ?
Salutations

Par **micgrare**, le **01/09/2016** à **12:11**

Bonjour,
Merci d'avoir répondu à ma demande.
Il y a eu un procès verbal de constat réalisé avant travaux qui mentionnait que le mur concerné présentait quelques fissures et de multiples traces de remaniements.
Quelques photos illustrent ce document mais celles-ci ne sont pas d'une netteté parfaite.

Par **Visiteur**, le **01/09/2016** à **12:21**

Bonjour,
Possédiez-vous une assurance professionnelle ?

Un expert pourra peut-être d'après photos, faire un "AVANT-APRES"...

Par **micgrare**, le **01/09/2016** à **12:44**

J'avais une entreprise individuelle qui ne nécessitait pas obligatoirement d'assurance en responsabilité professionnelle,
je n'effectuais aucun travaux moi-même, je faisais systématiquement appel à des sociétés extérieures.

Par **chaber**, le **01/09/2016** à **16:24**

[citation]Possédiez-vous une assurance professionnelle ? [/citation]bonne question

[citation]J'ai créé une entreprise individuelle en achats et ventes de biens immobiliers, les travaux étaient réalisés par des sociétés extérieures.

[/citation]

<http://lawperationnel.com/responsabilites-et-assurances-du-marchand-de-biens>

[citation]J'avais une entreprise individuelle qui ne nécessitait pas obligatoirement d'assurance en responsabilité professionnelle, je n'effectuais aucun travaux moi même, je faisais systématiquement appel à des sociétés extérieures.[/citation]Si la société extérieure est défailante votre responsabilité est engagée

Par **micrare**, le **01/09/2016 à 17:35**

Malheureusement ce n'est pas une bonne nouvelle!
Merci pour votre réponse.